

## **SYRIE**

### **Les autorités doivent enquêter sur les morts en détention et mettre un terme aux actes de torture et mauvais traitements**

*Index AI : MDE 24/053/2004*

*ÉFAI*

Mercredi 11 août 2004

### **DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International est sérieusement préoccupée par la mort de deux Kurdes syriens en une semaine : tous deux auraient succombé après avoir subi actes de torture et mauvais traitements aux mains des forces de sécurité. Leurs morts s'inscrivent dans le cadre d'une politique généralisée d'actes de torture et de mauvais traitements infligés aux détenus dans les prisons et centres de détention syriens.

Ahmad Maimu Kenjo, trente-sept ans, père de trois enfants, serait mort le 3 août d'une hémorragie cérébrale due à des blessures importantes à la tête, reçues fin mars, lorsqu'il avait été frappé par une patrouille de sécurité à Ras al Ayn, dans le nord est de la Syrie ; lors de sa détention au secret dans un lieu inconnu en avril et mai, il aurait reçu de nouveaux coups à la tête. La blessure initiale – qui aurait été le fait de membre des services des renseignements militaires (*al Mukhabarat al Askariya*) ou de la Sécurité politique (*al Amn al Siyassi*) – lui aurait occasionné des douleurs intenses et aurait causé des dommages importants au cerveau ; libéré pour cette raison, il est mort chez lui. Il semblerait qu'Ahmad Maimu Kenjo n'ait jamais été inculpé d'aucun délit ; toutefois son frère, Husayn Kenjo, est actuellement détenu à la prison d'Adra, près de Damas ; les charges pesant contre lui font référence aux événements de la mi-mars à Qamishli, dans lesquels il serait impliqué.

Le 1<sup>er</sup> ou le 2 août, Ahmad Husayn Hasan (parfois nommé dans certains rapports Ahmad Husayn Husayn) serait mort en détention aux locaux des services des renseignements militaires d'al Hasaka, également dans le nord est de la Syrie, après avoir été maintenu en détention au secret depuis le 13 juillet, date de son interpellation. Ahmad Husayn Hasan, père de quatre enfants, était originaire de al Malikiye (dont le nom est Deyrek en kurde) près de la frontière avec l'Irak et la Turquie ;

il serait mort sous la torture. Des responsables des services des renseignements militaires ont dit à la famille d'Ahmad Husayn Hasan qu'il avait été enterré au cimetière de Tel Maiteb, mais n'ont autorisé personne à voir le corps et n'ont pas autorisé d'examen post-mortem. Il semblerait qu'Ahmad Husayn Hasan n'ait à aucun moment été inculpé. Il aurait été un sympathisant du Parti de l'union démocratique kurde, organisation étroitement liée au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Les exemples cités confirment une pratique gouvernementale généralisée de recours à la torture et aux mauvais traitements par les forces de sécurité syriennes ; des rapports font état depuis mars de mauvais traitements de plus en plus fréquents infligés aux détenus kurdes, y compris aux enfants. Pour la seule année 2004, Amnesty International a eu connaissance de la mort en détention de huit Syriens, dont cinq Kurdes syriens. Aucune enquête n'a été menée sur la cause de ces décès, à notre connaissance.

Amnesty International appelle les autorités syriennes à mener une enquête impartiale et indépendante sur la mort de Ahmad Maimu Kenjo et de Ahmad Husayn Hasan et sur toutes les morts en détention, en respectant des procédures conformes aux normes internationales. Amnesty International appelle également les autorités à traduire en justice toute personne soupçonnée d'être responsable d'actes de torture ou de mauvais traitements, et d'accorder réparation aux familles de ceux qui sont morts des suites de tortures ou de mauvais traitements.

### **Complément d'information**

Amnesty International a relevé trente-huit sortes de tortures et mauvais traitements qui seraient appliqués aux détenus dans les prisons et centres de détention de Syrie. Tout porte à croire que ces formes de torture et mauvais traitements continuent d'être utilisés et même que de nouvelles méthodes sont employées. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**